

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

FFSA
2-3-4 OCTOBRE 2026
**29^E RALLYE DE
L'ARDECHE**
PEA - VHC - VHRS - VMRS

ASA ARDECHE
RPF
RALLYE PONTAÏRY ALLEY

CHALLENGE JOURNÉES TALENTS
TROPHÉE BURZET JEAN MOUNIER
TROPHÉE ANDRÉ CURINIER
CHALLENGE GEDIMAT CAYREYRE

IALEVADE Ardèche
CPIS
Gedimat Et Coyreyre
Intermanché
GONTIER
ENTBERRISS
BBNET & FILS
DM OUTOS
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Ardèche LE DEPARTEMENT
ICI ARDECHE
CASINO VALS-LES-BAINS
sud bureau
BAR LA GIOIALE
TAXIS D'ÉVIOUX A OX
D'ÉVIOUX A OX

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

REGLEMENT PARTICULIER RALLYE VHC 2026

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYE VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA ARDECHE
Nom du Rallye :	RALLYE DE L'ARDECHE
Date :	2 / 3 et 4 OCTOBRE
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	NATIONAL COEFFICIENT 2
Eligibilité :	COUPE DE FRANCE 2027
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N°15 du 15 mai 2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Du 28 Juillet 2026 Sous le numéro 607
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	POLETTI Raphael
Téléphone :	06/85/08/96/95
Mail :	raphael.poletti@cpis-aubenas.fr
Comité d'Organisation	
Président :	MASCLAUX Sébastien / JOUVE Denis
Membres :	Mr Caro Jean / Mr Deleuze Joel / Mr Payan Luc / Mr Rey Fanck Mr Granger Guy / Mr Serre Romain / Mr Cagnet Michel / Mr Villeneuve Bastien / Mr Baratier Joel / Mme Bidard Caroline Mr Issartel Dorian / Mme Moulin Colette / Mr Maurel Richard
Secrétariat du Rallye, Adresse :	MOULIN COLETTE
Téléphone :	07 49 99 64 81
Mail:	asa.ardecche@gmail.com
Permanence du Rallye :	Casino Circus de Vals-Les-Bains
Lieu, date, horaire :	Lieu : Vals-les-Bains Date : 2 / 3 octobre 2026 Horaires : identiques à ceux du Rallye
Organisateur technique	
Nom :	ASA ARDECHE

Adresse :	6 Pace de la gare
Téléphone :	07380 Lalevade d'Ardèche
Mail :	asa.ardecche@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	LUNDI 20 JUILLET 2026
Ouverture des engagements	LUNDI 3 AOUT 2026
Clôture des engagements	LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	A télécharger sur le site de l'ASA ARDECHE à partir du mercredi 23 Septembre 2026
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 27 Septembre de 8h30 à 18h00 – Vendredi 2 octobre de 8h30 à 18h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Pré-Vérifications administratives le : Dimanche 27 Septembre de 8H00 à 14H00 PLACE DE LA GARE 07380 LALEVADE D'ARDECHE Vérifications Administratives obligatoires le :Vendredi 2 octobre de 13H00 à 19H45 au CASINO CIRCUS VALS -LES-BAINS
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre de 13h15 à 20h00 - Lieu Entrée du parc fermé de Vals-Les-Bains
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre à partir de 13h15 Parc du Casino Vals Les Bains.
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre 2026 à 20h15 Parc du Casino de Vals Les Bains
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre à 21h00
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre à 21h00
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Transmis par écrit lors des vérifications administratives le vendredi 2 octobre de 13h15 à 19h45 au Casino Circus de Vals-Les-Bains
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Départ 1 ^{er} étape le Samedi 3 octobre à 7h30 du Parc du Casino de Vals-les-Bains Départ 2 ^{ème} étape le Dimanche 4 octobre à 7h30 du Parc du Casino de Vals-Les-Bains

Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Publication des résultats après le dernier concurrent le Dimanche 4 octobre au Parc du Casino de Vals-Les-Bains
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Arrivée 1 ^{er} étape à Vals Les Bains le Samedi 3 octobre à 15h49 au Parc de Vals Les Bains Arrivée finale le Dimanche 4 octobre à 10h57 au Parc du Casino de Vals-Les-Bains
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Vérification finale le Dimanche 4 octobre à la fin du rallye. Lieu : Garage Le Rallye 07 à 07200 Aubenas
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Publication des résultats du rallye partiel le site de la FFSA et sur le site CHRONODIUM
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 4 octobre au Podium du Parc du Parc du Casino de Vals-Les-Bains

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASA ARDECHE organise les 2/3 et 4 octobre 2026 le Rallye historique (VHC) de L'ARDECHE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes, **sous le n° 15 du 15 mai 2026 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 607 délivré le 28 Juillet 2026**

1.1P. OFFICIELS

Observateur :

Mr Agier Adrien Licence n°324027

Commissaires Sportifs :

Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316 (Président)

Mr Agostino Armand Licence n° 12775

Mr Decarpentrie Max Licence n°3433

Secrétaire Commissaires Sportifs :

Mme Besancon Monique Licence n° 9682

Directeur de Course :

Mr Heritier Thierry Licence n°1713

Mr Gagnaire Patrick Licence n° 3062 (VHC et VHRS)

Directeur de Course Adjoint :

Mr Boi Pierre Licence n°12623

Mr Benoit Laurent Licence n° 46771

Mme Chioru Catherine Licence n°8654

Médecin Chef :

Mme Adt Cécile. Licence n°242399

Commissaire Technique responsable :

Mr Dalpaos Sylvie Licence n°233751

Mr Coquet Bernard Licence n°1324 (VHC et VHRS)

Commissaires Techniques :

Mr Roque Joel Licence n° 3713

Mr Gheno Jean. Licence n°31781

Mr Cordovado Olivier Licence n° 149470

Mr Monnier Dominique Licence n° 55260

Mr Blachier Jean Loup

Chargés des relations avec les concurrents :

Mr Pitarch Floreal Licence n°2729

Mme Simon Sylvie Licence n° 214749

Mme Perrin Nathalie Licence n°1716

Chargés des relations avec la presse :

Mr Poletti Raphael Licence n°128678

Juges de Faits :

A définir

Chronométrateur :

Chronodium Mr.Nantet Julien Licence n°345645

Classement :

Chronodium Mr Nantet Julien Licence n°345645

Speaker :

Mr Vezolles.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de L'Ardèche, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 21 septembre 2026 minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- 490 € avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Ardèche (Géolocalisation comprise)

- 510 € avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Ardèche (Géolocalisation comprise)
- 530 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages (Géolocalisation comprise)
- 1040 € sans la publicité facultative (Géolocalisation comprise)

Un chèque de caution de 200€ par voiture vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur tracking, uniquement par chèque !

3.1.11.2P Si désistement : Application du règlement FFSA

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement sur la commune de Lalevade d'Ardèche, suivant le plan mis sur le site de l'Asa.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de l'Ardèche représente un parcours de 306,97 km.

Il est divisé en deux étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 105,79 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape Samedi 3 Octobre Section 1-2

- ES 1 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.84 km
- ES 2 Lachamp Raphaël / Sausses 13.63 km
- ES 3 Antraigues Genestelle 6.79 Km
- ES 4 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.84 km
- Es 5 Lachamp Raphaël / Sausses 13.63km
- ES 6 Antraigues Genestelle 6.79 Km

2^{ème} étape Dimanche 4 Octobre Section 3

- Es 7 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.84 km
- ES 8 Lachamp Raphaël / Sausses 13.63km
- Es 9 Antraigues Genestelle Km 6.79 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 27 septembre de 8h30 à 18h00 - Vendredi 2 Octobre de 8h30 à 18h00

Des contrôles de vitesse auront lieu sur les différentes ES

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 4 Octobre après l'arrivée du dernier concurrent sur le podium final.

Chaque équipage qui finit à l'arrivée sera récompensé